

SEMAINE DE RELÂCHE 2018

GUIDE DES PARENTS



Loisirs-Action
Val-Bélair

Table des matières

1. Présentation.....	3
2. Accueil et départ	3
3. Surveillance animée	4
4. Annulation et remboursement.....	4
5. Programmation	4
5.1. Lundi 5 mars – Cinéma et quilles	4
5.2. Mardi 6 mars – Aquarium de Québec	5
5.3. Mercredi 7 mars – Camp de Portneuf.....	5
5.4. Jeudi 8 mars – Méchoui International.....	5
5.5. Vendredi 9 mars – RécréOFUN.....	5

1. Présentation

Ce guide contient l'ensemble des informations qui vous seront utiles concernant les activités de la semaine de relâche 2018 offerte par Loisirs-Action Val-Bélair. Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec nous au (418) 915-9965 ou par courriel à info@lavb.ca.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons une magnifique semaine de relâche !

2. Accueil et départ

L'accueil pour toutes les activités se fera au centre culturel Georges-Dor situé au 3490, route de l'Aéroport à Québec. Le départ pour les activités se fera à 8 h 45 et le retour est prévu pour 16 h. Si un enfant arrive après le départ de l'autobus, il est de la responsabilité du parent d'aller le reconduire à l'activité.

Lors du retour des activités, nous vous demandons d'attendre que tous les enfants soient entrés à l'intérieur du centre avant de quitter avec votre enfant. De plus, lors de votre départ, vous devez obligatoirement aviser l'animateur de votre enfant et présenter une pièce d'identité.

Nous vous invitons à valider sur les listes de présence lors de votre arrivée que les noms des personnes autorisées à quitter avec votre enfant sont bien indiqués.

3. Surveillance animée

Le service de surveillance animé est inclus dans le coût d'inscription aux activités de la semaine de relâche, vous pouvez donc en bénéficier sans aucun frais supplémentaire. La surveillance animée se déroule au centre culturel Georges-Dor de 7 h à 8 h 45 et de 16 h à 17 h 30. Pour tous retards, des frais de 10\$ par tranche de 15 minutes seront exigés.

N'oubliez pas de fournir une paire de souliers d'intérieurs à votre enfant pour les périodes de surveillance animée.

4. Annulation et remboursement

Loisirs-Action Val-Bélair se réserve le droit d'annuler toute inscription si le comportement d'un enfant est jugé inapproprié ou si le parent d'un enfant qui utilise la surveillance animée arrive en retard plus d'une fois.

Un remboursement pourra être accordé pour des raisons médicales sur présentation d'un billet signé par un médecin ou si une activité est annulée par LAVB sans possibilité qu'elle soit reportée à l'intérieur.

5. Programmation

5.1. Lundi 5 mars – Cinéma et quilles

Projection privée au cinéma Le Clap en matinée (jus et maïs soufflé inclus!) et après-midi au Quillorama Frontenac. Le film présenté sera annoncé sur notre page Facebook quelques jours avant l'activité.

À prévoir : espadrilles d'intérieurs, dîner froid et collations.

5.2. Mardi 6 mars – Aquarium de Québec

Rencontre avec les animaux marins de l’Aquarium. Les enfants pourront y voir des ours blancs, des morses, des phoques et des poissons de toutes sortes. Ils participeront aussi à une visite guidée de l’Aquarium d’une durée de 2 heures.

À prévoir : tenue hivernale, dîner froid et collations

5.3. Mercredi 7 mars – Camp de Portneuf

Activités hivernales animées par les animateurs du Camp de Portneuf. Au programme : raquettes, trottinette des neiges, glissades et animations diverses.

À prévoir : tenue hivernale, dîner froid et collations

5.4. Jeudi 8 mars – Méchoui International

Au programme : activités extérieures, animations, escalade, glissades et repas de cabane à sucre.

À prévoir : tenue hivernale et collations

Remarque : Le repas est inclus lors de cette activité.

5.5. Vendredi 9 mars – RécréOFUN

L’activité pour cette journée se déroulera au centre d’amusement RécréOFUN. Encadrés par nos animateurs, les enfants pourront profiter du labyrinthe, de la structure multi-niveaux remplie d’activités, de la toile d’araignée et du parcours d’aventure.

À prévoir : Tenue sportive, chaussettes, dîner froid et collations.

Remarque : Pour cette activité, les enfants sont autorisés à apporter de l’argent de poche. Loisirs-Action Val-Bélair n’est toutefois pas responsable en cas de perte ou de vol.